

Répartition de l'enveloppe
budgétaire Formation

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 décembre 2017

Délibération 2017/12/CFVU-121


Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la répartition de l'enveloppe budgétaire « Formation » s'élevant à un montant de 137 493 030€.

Toulouse le 5 décembre 2017
Le Président

Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 13
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 12
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0